

L'Aigle de Lyon



“NOUS AVONS CRU À LA CHARITÉ” I JN. IV, 15

NUMÉRO 365 - DÉCEMBRE 2020

OPORTET ILLUM REGNARE, ABBÉ BÉTIN

LA mort de ce professeur égorgé au nom d'Allah a secoué une France engourdie. C'est vrai que nous nous étions habitués aux inaugurations de mosquées par nos politiques, volontairement insouciants de la porosité de leur financement de l'islamisme. À mesure que l'enquête avançait, tout un écosystème de haine se révélait... Quelques jours après, à nouveau nous étions assommés ; à force de morts, la cible des terroristes se précisait. Cette fois-ci, c'étaient trois petites gens, de simples fidèles catholiques venus prier de bon matin dans leur église.



Comme si un point de non retour venait d'être atteint, d'un seul cœur la vieille antienne usée de la laïcité fut reprise... Il faut restaurer et réaffirmer la laïcité ! La sidération aurait pu nous en convaincre.

« Séparons-nous de Rome ! » La laïcité est née de ce cri. De qui faudra-t-il se séparer pour la restaurer ? de Dubaï, d'Ankara ? « La République assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes, mais n'en reconnaît, n'en salarie, n'en subventionne aucun », disait la loi de 1905 ; elle visait ainsi à exclure de la sphère politique toute ingérence et toute influence religieuses. Aujourd'hui elle s'avoue inefficace

contre l'Islam : que peut-elle face à une religion qui est à la fois une croyance, un système juridique, une organisation sociale et un gouvernement ? La République ne peut rien contre l'Islam, car elle veut la religion soumise au pouvoir, alors que l'Islam veut le pouvoir soumis à la religion.

Ressuscitant la momie gaullienne, certains politiques l'ont reconnu : « le fondement de la laïcité, ce n'est rien d'autre que la Nation, la condition de la laïcité, c'est l'assimilation... », autrement dit, restaurons d'abord la chrétienté qui a fait la France, pour mieux la mutiler ensuite.

Le cardinal Pie avait prédit la précarité des gouvernements qui ne reconnaîtraient pas le règne du Christ, roi des Nations ; aurait-il imaginé qu'un jour, le culte public serait interdit ? « Jésus est pour la terre quelque chose de plus que le Dieu du Ciel ; Jésus c'est Dieu venu dans son œuvre, c'est Dieu avec nous, c'est Dieu chez nous, c'est le Dieu de l'humanité, le Dieu de la nation, le Dieu du foyer domestique, le Dieu de notre première communion, le Dieu de notre cœur. »

Dans l'Incarnation, l'onction divine s'est épanchée sur les choses célestes et terrestres. La Laïcité, c'est l'athéisme politique. Ce n'est pas un droit, c'est un blasphème.

LA LAÏCITÉ, ABBÉ BÉTIN

QU'EST QUE LA LAÏCITÉ ?

FONDAMENTALEMENT, la laïcité est un anti-cléricalisme. « La papauté n'est rien d'autre devant notre loi laïque que le centre d'une association religieuse internationale. Elle n'est pas une puissance autonome. La République n'a pas à traiter avec elle » disait le frère maçon Hubbard, dans son discours « Séparons-nous de Rome » donné au G.O.F en 1901.

La loi de 1905, « événement le plus important du XX^e », interdisait à l'Église de s'immiscer dans les affaires de l'État, et, proclamant la liberté religieuse par la liberté de conscience, arrachait les consciences à l'« obscurantisme d'un cléricalisme qui voulait les asservir à des croyances irrationnelles. »

À la fin du XIX^e, les âpres débats à l'Assemblée au sujet de l'enseignement laïque sont l'occasion de néologismes à partir des mots laïc et clerc, et des évolutions de sens : l'histoire de la laïcisation de la société française durant les débuts de la Troisième République jalonne les événements de langage à l'origine de l'apparition du terme laïcité.

UNE DISTINCTION DU DROIT CANON

Étymologiquement, laïcité vient de l'adjectif laïque ; c'est un terme du droit canon et un héritage médiéval, né de la langue des clercs.

La définition de laïque d'abord positive, signifiant séculier, est remplacée en 1762 par une définition recourant aux antonymes, "qui n'est ni ecclésiastique, ni religieux". Laïque veut dire séculier, il est opposé à clerc et ecclésiastique. Dans leur sens originel, laïc et clerc se définissent l'un l'autre, et annoncent une complémentarité de fonctions.

En 1842, les mots laïcisme et laïciste apparaissent ; ils désignent d'une façon péjorative la doctrine religieuse "qui reconnaît aux laïcs le droit de

gouverner l'Église, d'ordonner des prêtres, d'élire des évêques, et, dans certains cas, d'administrer les sacrements" ; ces termes sont utilisés par les conservateurs catholiques contre les adeptes de l'anglicanisme. À cet époque, un adjectif comme clérical, avec toute sa connotation péjorative, ou un substantif comme laïcité n'existent pas encore. La sémantique est catholique.

UN NÉOLOGISME REPUBLICAIN



En 1868, Sainte Beuve est apostrophé à l'Assemblée par le cardinal Bonnet : il vient d'utiliser à plusieurs reprises de façon déosbligeante et injurieuse le mot "clérical". Sainte Beuve lui répondra qu'il l'a utilisé parce qu'"il est dans la circulation". En 1877, Gambetta prononce son "le cléricalisme, voilà l'ennemi". C'est Jules Ferry qui utilisera le premier à l'assemblée le terme laïcisation... barbara res, barbara vox, lui reprochera le catholique sénateur Delsol.

Le néologisme laïcité apparaît des oppositions à l'Assemblée entre républicains laïcisateurs et conservateurs cléricalistes. Le frère de Loge Littré, le saint laïque, le consacra dans le supplément de son dictionnaire en 1877.

Bien plus qu'un néologisme, l'invention du terme Laïcité donnait alors à la racine de l'adjectif laïque et à son substantif un nouveau sens, le sens républicain : qu'est ce qu'un laïque ? c'est celui qui défend la laïcité, indépendant de l'Église et de toute confession, voire qui est hostile à toute influence religieuse.

La Laïcité est une notion qui s'est construite sur la distinction chrétienne entre clerc et séculier, entre ordre spirituel et temporel. Seules les civilisations chrétiennes ont dans leur histoire cette distinction. Même si la laïcité républicaine se défend de toute influence chrétienne, elle reprend en les niant les codes de la société et de la civilisation chrétienne.

L'ÉGLISE A INVENTÉ L'ÉTAT LAÏQUE.

Historiquement, c'est l'Église qui a établi l'État laïque en distinguant ce qui est d'ordre temporel de ce qui est d'ordre spirituel : « rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ». La doctrine sociale de l'Église distingue sans les séparer ces deux ordres et les subordonne : « Il y a trois sociétés nécessaires, établies par Dieu, à la fois distinctes et harmonieusement unies entre elles, au sein desquelles l'homme vient au monde. [...] La société civile est une société parfaite, car elle a en elle tous les moyens nécessaires à sa fin propre, qui est le bien commun temporel. Elle a donc sous cet aspect, c'est-à-dire par rapport au bien commun, la prééminence sur la famille, qui trouve précisément dans la société civile la perfection temporelle qui lui convient. La troisième société dans laquelle l'homme, par le baptême, naît à la vie divine de la grâce, est l'Église, société d'ordre surnaturel et universel, société parfaite aussi, parce qu'elle a en elle tous les moyens requis pour sa fin, qui est le salut éternel des hommes. À elle donc la suprématie dans son ordre »

LA CHRÉTIENTÉ

Comme toute créature, la société civile est dépendante de l'Église quant à la grâce, indispensable à la perfection de toute activité humaine. Cette dépendance n'entraîne aucune subordination de l'autorité civile à l'autorité religieuse : la cité catholique n'est pas une théocratie, c'est à dire une société où le pouvoir serait détenu par un individu en tant qu'il est croyant.

Dans la Chrétienté, l'État et l'Église sont distincts et sont unis ; ce n'est ni une fusion, ni une juxtaposition : dans cette union, aucune des deux ne perd sa propre identité ou son autorité dans les domaines qui lui sont réservés. La raison en est que l'homme appartient concrètement à ces deux sociétés. Or l'homme n'a qu'une seule fin ultime et la vie temporelle lui est donnée pour préparer la vie éternelle. L'état dont le domaine propre est le temporel, ne peut donc pas l'organiser indépendamment de sa fin ultime. Il n'est pas directement chargé du bonheur



éternel, mais il doit y contribuer indirectement. S'il le néglige, il délaisse la part la plus importante du bien commun.

SUBORDONNÉ DANS L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ

Sur les matières purement temporelles, l'autorité de l'Église n'a pas de pouvoir. Il peut cependant arriver qu'un acte ou un fait, ne relevant en soi que de l'ordre temporel, reçoive, de par l'intention de celui qui en est à l'origine, une ordonnance surnaturelle : dès lors, et dans ce cas là seulement, l'Église aura la préséance sur l'autorité civile, ainsi que l'ordre surnaturel prévaut sur l'ordre naturel. Léon XIII l'expliquait ainsi « tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par rapport à son but, tout cela est du ressort de l'Église ».

De l'union/distinction dans l'exercice de leur pouvoir respectif, naît entre l'État et l'Église, une subordination quant à l'exercice de leurs autorités. La cité terrestre, autonome dans son agir, reconnaît l'existence d'un ordre supérieur,

CÉSAR, DIEU ET MARIANNE

Lorsque le Christ répond aux Pharisiens qui lui tendent un piège, il distingue ce qui est dû à César de ce qui est dû Dieu, en prenant une pièce de monnaie : de qui est-elle l'image ? cette pièce est à l'image de César, c'est l'ordre temporel ; mon âme est à l'image de Dieu, c'est l'ordre spirituel.

César, c'est l'autorité politique. À Pilate, le Christ répondra qu'il n'aurait aucun pouvoir si cette autorité ne lui venait de Dieu. Il y a peu de place pour la laïcité dans la conception aristocratique de l'autorité.

Dans le sillage de la Révolution française, Marianne, allégorie de la République, prend la place de César, non sans en transformer radicalement les finalités et les modalités du pouvoir politique. Marianne, c'est la souveraineté individuelle et collective du peuple : le bien commun n'est plus conçu selon la fin de chaque homme, naturelle et surnaturelle, mais



selon ce qui unit tous les hommes. Marianne est la forme politique de l'union consentie des hommes par adhésion aux principes révolutionnaires d'égalité et de liberté ; la Laïcité lui est connaturelle. Dans son application révolutionnaire, la paternité divine du pouvoir est anéantie par principe.

LA MUTATION LAÏQUE DE L'ACTE RELIGIEUX

En 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État établissait pour tous les individus la liberté de conscience.

Au-delà d'un droit accordé à chacun de croire ou de ne pas croire, libre de toute influence extérieure, la liberté de conscience redéfinissait la religion : « peu à peu notre foi dans l'ascension de l'humanité vers le vrai et le juste par la seule grâce de l'effort obstiné, remplace les croyances irrationnelles » s'en félicitait encore le frère Hubbard.

L'affirmation laïque de la séparation du temporel et du spirituel glisse vers une division hermétique entre le domaine privé de la conscience et le domaine de la vie publique. Cela est significatif de ce que la laïcité conçoit du phénomène religieux : la restriction du spirituel au privé fait de la religion l'expression d'une intériorité, de la conscience inviolable de chacun... et paradoxalement, c'est la laïcité, après avoir restreint le phénomène religieux qui le protégera, selon la loi, de toute

influence extérieure.

UNE RELIGION ATHÉE

La liberté religieuse établit la conscience comme le lieu où l'homme découvre, ou non, la présence d'une loi qu'il se donne, ou non, à lui-même, indépendamment de toute influence extérieure. La religion qu'impose la laïcité n'admet aucune révélation extérieure sinon cette révélation à soi-même. Elle n'admet aucun autre prédicateur sinon cette conviction intime et personnelle. Elle ne reconnaît aucun dieu transcendant sinon l'inviolable dignité la personne humaine. Et comme le langage courant confond souvent la loi avec le code où elle est inscrite, il est logique que la conscience devienne non seulement la loi mais le dieu de la loi que l'individu vénère.

Pour l'État, l'acte religieux est irrationnel, c'est à dire que la foi n'a aucune explication objective. Cela implique que si la loi de la liberté de conscience oblige de respecter tout croyant en sa liberté de croire, il n'est pas nécessaire de respecter leurs croyances. Ainsi les caricatures atteignent les croyances, non les croyants... à eux de s'en convaincre.

La religion laïque est un athéisme : une religion du moi, sans autre transcendance que la conviction de ne subir aucune influence extérieure au moi,

CARNET PAROISSIAL

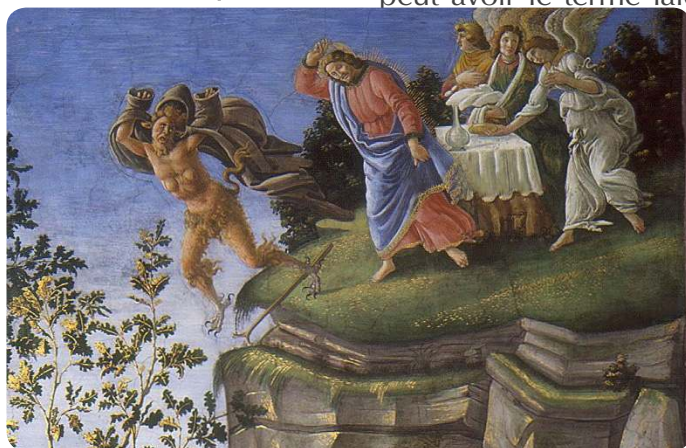
Funérailles de *M. Alain Eme*, le 26 novembre

des valeurs reçues de l'éducation aux révélations surnaturelles d'un Dieu intervenant dans l'histoire de l'humanité. Démarche spirituelle dépourvue de volonté d'emprise temporelle, cette religion ne pose aucun problème à la laïcité. Si personne ne peut juger des options religieuses de l'autre, une parfaite égalité est établie entre tous les hommes.

Le protestantisme avec son libre examen, les philosophies orientales pouvaient s'accommoder d'une telle restriction. Le Judaïsme, et l'Islam avec son absence de transcendance, avaient tout à y gagner. Directement visée, la foi catholique dépositaire de la Révélation surnaturelle et affirmant la transcendance de Dieu et l'existence d'un ordre surnaturel devenait l'infâme intolérante et intolérable. Pie IX avait compris tous les périls de la liberté de conscience et avait mis en garde la chrétienté en la condamnant *ex cathedra* dans son encyclique *Quanta Cura* et dans son *Syllabus*.

UN CRIME CONTRE DIEU

Depuis 1905, la figure de l'État laïque, dont l'affirmation est clairement séparée de toute religion institutionnelle, nous paraît normale... hélas, nous nous sommes habitués. Tout compte fait, ne peut-on pas être satisfait que cette séparation ne rende nullement impossible notre pratique religieuse ? Et puis, pris dans l'universalité de la communauté humaine, nous profitons bien de ce droit à la libre affirmation de nos aspirations spirituelles... Grâce à la protection de cet état aconfessionnel, la promotion active de l'intérêt général et des valeurs universelles assurent la pleine égalité des hommes quelles que soient leurs options spirituelles, qu'ils soient athées, agnostiques ou croyants... nous en serions presque convaincus. D'ailleurs nos enfants, que l'on met de plus en plus jeunes à l'école de la République, reçoivent de cette "mère" bienveillante la garantie d'une instruction soucieuse d'émanciper leur jugement de toute influence extérieure, familiale ou



religieuse, pour qu'ils soient capables de penser par eux-mêmes et d'assumer la responsabilité de leur pensée. Pour cela, l'école de la République ne leur fournira-t-elle pas les références culturelles qui affranchiront nos enfants des puissances idéologiques dominantes et de leur emprise médiatique ?

Que s'est-il passé pour que le fort devienne à ce point faible ? sans les promouvoir, l'État encadre par le droit naturel tout ce qui ressort des droits de Dieu.

Depuis 1905, le processus de laïcisation ronronne à affranchir l'ensemble de la sphère publique de toute emprise exercée au nom d'une religion ou d'une idéologie particulière, sauf de la sienne propre ; et ce processus repose sur trois exigences indissociables : la liberté de conscience, étayée d'une conscience authentiquement autonome ; l'égalité des citoyens, quelles que soient leurs options spirituelles ; la visée de l'intérêt général, commun à tous, comme seule raison d'être de l'État.

Depuis 1905, à chaque instant, l'ordre surnaturel est publiquement bafoué, la béatitude éternelle pour laquelle tous les hommes sont créés est méprisée, les droits de Dieu sur toute sa création sont officiellement ignorés.

Il aura fallu l'irruption de la violence islamique pour nous faire comprendre que la distinction du temporel et du spirituel était l'héritage exclusif des civilisations chrétiennes, parce que cette distinction n'existe nulle part ailleurs. La laïcité s'est nourrie de son cadavre, mais face à l'islam, elle a démontré son impuissance. Quelle résonance peut avoir le terme laïque, dans un système religieux où tout ce qui n'est pas musulman est par définition infidèle ? Quelle liberté aura la conscience, là où la morale, le religieux et le politique sont si intimement verrouillés ?

LE BLASPHEME, ABBÉ DU CREST

Une tête est tombée... L'émotion fait frémir la France entière... L'homme a reçu des funérailles de héros national... Le Président revendique le droit au blasphème : la laïcité est à ce prix. Quid de ce droit ?

Le blasphème atteint le formel même du péché : le rejet de Dieu. Il est le pire péché après l'infidélité qui refuse elle aussi Dieu. La détestation appelle la malédiction. Il est l'opposé de l'acte de foi qui reçoit la vérité et la bonté divine. Il est aussi le contraire de la prière, ou louange divine qui s'adresse personnellement à Dieu. Les blasphémateurs violent le premier commandement, puisqu'ils refusent la grandeur divine et le respect qui lui sont dûs. Ils violent le second commandement, en attribuant des choses vaines à Dieu. C'est dire la gravité de tels propos, quoiqu'il puisse arriver qu'on en profère sans pleine advection ou plein consentement.

Il peut être commis directement par oral, par écrit, par dessin... mais ceux qui approuvent ces derniers deviennent complices à leur tour et pêchent. Revendiquer le droit au blasphème est très grave, parce que c'est autoriser tout blasphème contre Dieu. Il en va de même des cours de laïcité, qui ne sont que le vecteur scandaleux de ces abominations.

Le fidèle ne peut donc pas tolérer le blasphème : il doit protester lorsqu'une personne en commet, surtout s'il a des chances d'y mettre fin. Mais il faut bien noter que le blasphème n'est pas condamné pour la peine que le fidèle ressent à l'entente d'un tel péché, mais parce qu'il déshonore la grandeur divine.

L'honneur de Dieu est outragé lorsqu'un blasphème est commis contre Lui. Il n'en est pas de

même pour une injure faite contre un faux dieu ou les inventeurs de ces divinités. Cependant la laïcité s'oppose à tout le surnaturel donné par la religion véritable. Dans sa pensée athée, elle méprisera toute transcendance, elle traitera les religions comme des fabrications de l'esprit, et tous devront tolérer son mépris.

Les satires vont donc bon train, et elles provoquent sourire et larmes, puisque d'autres religions condamnent très sévèrement les injures à leur fondateur. Mais le mal social est tout aussi grave, qu'il soit à l'encontre de Jésus ou de Mahommed, puisque la laïcité est la plus conquérante...

Admettons que nous ayons un état véritablement neutre en matière de religion, il devrait protéger les cultes que ses citoyens exercent. La religion est un droit naturel, que seuls les gouvernements du XXe siècle ont dénié à leurs citoyens. Le Créateur du Ciel et de la terre. Nécessairement, le blasphème, le vandalisme à l'encontre des lieux de cultes doivent être interdits et réprimés. Qu'en second lieu, politiquement, un état choi-

sisse la religion majoritaire et restreigne les autres, cela devient inéluctable en raison des oppositions nécessaires. Pour la solidité du pouvoir, l'État doit protéger la religion, et d'ailleurs son pouvoir lui vient d'en-haut : à laisser les hommes insulter Dieu, ceux-ci se tourneront tôt ou tard contre le gouvernant lui-même, et il perdra tout prestige et toute autorité.



*Intention du rosaire vivant pour le mois de décembre :
Les âmes les plus délaissées du purgatoire*

TRAITÉ D'ATHÉOLOGIE, MICHEL ONFRAY

Editions Grasset & Fasquelle, 2005, 288 pages

ABBÉ DU CREST

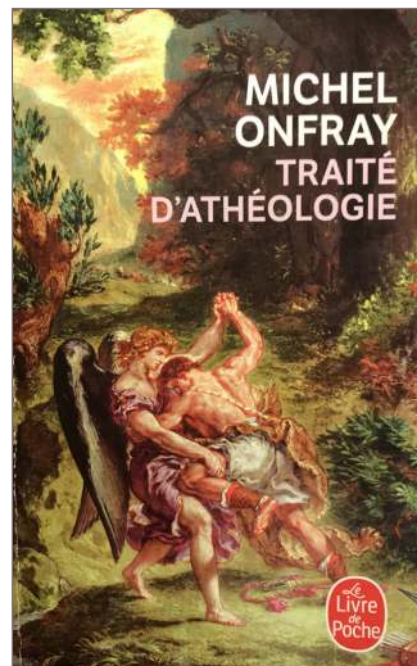
QUAND on étudie la laïcité, il y a celle de la troisième République, anti-chrétienne, acharnée pour détruire l'Église catholique, maçonnique. Et puis vient Michel Onfray, qui ne veut pas détruire l'Église catholique, mais supprimer toute influence catholique dans la civilisation. Il y avait la laïcité de la séparation des églises et de l'État, avec une morale et des racines catholiques, et il y a la laïcité dans ce qu'il y a de plus absolu, moins guerrière, certes, mais qui prétend refonder une civilisation, où le catholicisme et les religions sont choses strictement privées, et qui ne débordent plus d'une semelle dans les affaires publiques. La religion, chacun peut la pratiquer chez soi ou dans une église, mais qu'elle soit uniquement une affaire privée. Trop de guerres, d'injustices, selon lui, sont dues à ces mythes. La liste est longue, et dans des domaines tels que la médecine, le droit, le travail à restructurer pour entrer dans une ère véritablement non-chrétienne.

Le traité d'athéologie expose cette laïcité nouvelle, sans prêtres ayant une autorité sur les hommes. Les athées ne sont pas nombreux dans l'histoire du monde, au point de croire au fil de la lecture que Michel Onfray est le seul... après un ou deux apostats qui ne crurent plus ni à Dieu ni à diable. Même le siècle des Lumières croit en Dieu ! Il doit donc s'attaquer à une humanité toute entière croyante, victimes des curés, avec une intelligence embrumée, dont la pulsion de mort entraîne une conduite morale indigne de l'hédonisme qu'il souhaite voir pulluler. Car il est vrai que les religions imprègnent la vie entière des gens, et

celle-ci a laissé sa trace dans les civilisations.

Un traité ? Le titre est trompeur, car il étudie tout sauf l'athéisme. Il reprend tous les vieux poncifs contre les religions - nous ne nous attarderons pas à rectifier trois cents pages de contre-histoire - et prétend que les maux sont dus aux religions :

selon lui il vaut donc mieux ne croire en rien. Est-ce si sûr ? Il n'est pas un traité politique, car on ne voit se dessiner aucune perspective d'action si ce n'est la destruction des religions. Un traité de philosophie ? Les thèmes sont historiques, moraux, mais sa philosophie n'est que celle du vide, une fois chassés le droit, la morale, toute autorité. De quoi traite donc l'auteur ? Il rêve d'un monde laïc, post-chrétien. Que les fondements de la civilisation chrétienne qui structurent encore notre époque disparaissent : la Révolution n'a pas fait son travail jusqu'au bout, et la religion, qui ne doit pas nécessairement disparaître, devra se contenter de rester, pour les derniers fous, dans la sphère strictement privée : finis les mythes religieux qui s'imposent au monde.



DATE DE DÉCEMBRE À RETENIR

Samedi 12, 10h30 : répétition des enfants de chœur
Mardi 15, 20h30 : doctrine chrétienne
Mardi 8 décembre à 18h00 : messe chantée, puis montée individuelle à Fourvière
Mardi 15, 9h30 : messe des mamans
Mercredi 16, 6h30 : messe des papas et jeunes pro

Mercredi 16, 18h30 : messe des étudiants et dîner
Jeudi 17, 19h30 : foyers chrétiens
20-22 : camp de Noël, louveteaux
24 décembre : vigile de Noël
Samedi 26 : messe du tiers Ordre Saint-Pie X

L'empire athée d'Onfray ne sera que sur les ruines de la civilisation occidentale. L'auteur sait cependant qu'une troisième civilisation menace de prendre la place : l'Islam, une religion théocratique. Ni Jésus, ni Mahomet... Est-ce envisageable ? L'empire athée peut se dire vainqueur de l'un, mais l'invasion des adorateurs d'Allah est irréprouvable, et leur totalitarisme religieux réel.

M. Onfray n'est pas un imbécile, il le montre par la qualité littéraire de son livre et il connaît mieux que nous les religions, l'Évangile et l'histoire de l'Église. Difficile de croire sa bonne foi lorsqu'il s'attaque à ce qu'il traite de mythes. Le livre ausculte les religions avec leurs implications politiques, humaines, psychologiques, sexuelles, et à chaque fois, c'est pour prouver qu'elles sont néfastes à l'homme.

Alors Dieu existe-t-il ? le livre ne le nie même pas,

il n'étudie même pas la question : les preuves de l'existence de Dieu de st Thomas (reprenant Aristote et toute la philosophie chrétienne) sont malheureusement balayées d'un revers de main. Le Dieu des modernistes, lui, est pourfendu, parce qu'effectivement un Dieu issu de l'inconscient, sorti des profondeurs du besoin du divin n'existe pas, c'est une chimère, Onfray ne l'adorera jamais, et cela avec raison.

Avec le temps, Onfray est revenu de cet anti-christianisme, il regrette d'avoir tant frappé l'Église. Malheureusement, ce livre aura fait du mal puisqu'il a été beaucoup lu. Des réponses insatisfaisantes ont été proposées après sa parution, mais l'athéisme athée, comme il le dit, est bien un mythe car la religion est le bien souverain de l'homme, le menant à la vie éternelle.



Vos abbés

Prieuré : 09.50.38.69.89
M. l'abbé Bélin : 06.88.91.99.58
M. l'abbé du Crest: 07.68.68.60.33

Catéchisme

Prieuré Saint-Irénée

Pour enfants jusqu'à la 6^e
Responsable : M. l'abbé Bélin
Tous les mercredis de 17h à 18h
Pour adolescents
Responsable : M. l'abbé du Crest
samedi, 10h

Pour adultes, doctrine chrétienne

Responsable : M. l'abbé Bélin
un mardi sur deux, à 20h30
Thème : *Itinéraire spirituel*

Service de messe

Organisation : M. l'abbé du Crest

Chorale

Responsable : M. l'abbé du Crest
Schola, mercredi à 19h
Polyphonie, mardi 20h
et dimanche 9h30

Aubes et soutanelles

Responsable : M^{me} M.-C. Colas

Ménage de la chapelle

Responsable : M^{me} V. Patout

Fleuristes

Responsable : M^{me} Ménard

Messe des mamans

Responsable : M^{me} C. Colas
Messe à 9h30 une fois par mois,
suivie d'un « thé - conférence »

Messe des papas

Responsable : M. Jérôme Colas
Messe à 6h30 une fois par mois,
et petit-déjeuner roboratif

Cercles de tradition

Cercle des Foyers chrétiens
2^e jeudi à 20h30 au prieuré

Cercle MCF

Responsable : M. E. de Mellon

Tiers Ordre St Pie-X

Aumônier : M. l'abbé Bélin
Récollection un jour par trimestre

Cercle de l'Immaculée

Responsable : M. L. Cuchet
Aumônier : M. l'abbé du Crest

Jeunes pro de Lyon

Responsable : M. F. Patout
Aumônier : M. l'abbé Bélin
Messe de 6h30 et réunion mensuelle

Scoutisme

Chef de groupe : M. Jean Colas
Aumônier : M. l'abbé du Crest

MJCF

Responsable : M. Caron

Rosaire vivant

Responsable : M^{me} Gennaro

Foyers adorateurs

Aumônier : M. l'abbé Bélin
Responsable : M^{me} Truchon

Procure

Responsable : M^{me} C. Bertozzi

Repas des prêtres

Responsable : M. l'abbé Bélin

Banque alimentaire

Responsable : M. J.-F. Patout

Ass. Sportive St Irénée

Responsable : M. Q. Valadier

HORAIRES ET LIEUX DES MESSES

PRIEURÉ SAINT-IRÉNÉE

dimanches et fêtes :
8h30 : messe basse (*sauf juillet et août*)
10h00 : messe chantée
18h30 : messe basse

en semaine :
18h30 : messe basse

SANCTUAIRE SAINT-JOSEPH

925, rte de Saint Sauveur
26 600 CHANTEMERLE-LES-BLÉS
dim. et fêtes : 11h

ÉCOLE SAINT-JEAN BOSCO

01240 MARLIEUX - 04 74 42 86 00
dim. et fêtes : 10h30 et 9h00 (année)

ÉGLISE SAINT-BARTHÉLEMY

Chamont - 38890 SAINT-CHEF
dim. et fêtes : 9h30 (été : 8h)

CHAPELLE DU SACRÉ-CŒUR

155, rte du Grobon
01400 CHÂTILLON S/ CHALARONNE
(téléphone, Marlieux)
dim. et fêtes : 8h30